

Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

Loïc Panhaleux

Droit des affaires de l'UE : plan de cours

Avertissement : Ce plan est susceptible d'être modifié en cours de semestre

Introduction

I. EVOLUTIONS

A. De la CEE

1. Institution de la CEE
2. Développement de la CEE

B. De l'Union européenne

1. Le traité de Maastricht
2. Les développements ultérieurs
3. Le traité de Lisbonne

C. Des marchés

II. INSTITUTIONS

A. Le Parlement européen

1. Pouvoir législatif
2. Pouvoir de contrôle

a. Contrôle de la Commission

b. Contrôle du Conseil

3. Pouvoir financier

B. Le Conseil

C. La Commission

D. Les juridictions

1. La Cour de Justice

a. Organisation et fonctionnement

b. Procédure

c. Compétence

2. Le Tribunal

a. Composition et organisation

b. Attributions

3. Les chambres juridictionnelles

III. SOURCES

A. Présentation des sources

1. Le droit primaire
2. Le droit dérivé

- a. Le règlement
- b. La directive
- c. La décision
- d. Les recommandations et avis
- 3. Les principes généraux du droit de l'UE
 - a. Principes propres à la construction du droit de l'UE
 - b. Principes communs aux Etats membres
 - c. Principes relatifs aux droits fondamentaux de la personne
- 4. La charte des droits fondamentaux
- B. Hiérarchie des sources
 - 1. Sources de l'UE
 - 2. Sources nationales et sources de l'UE
- C. Application des sources
 - 1. Le principe et les conditions de l'effet direct des normes de l'UE
 - a. Principe
 - b. Conditions
 - 2. L'effet direct des différentes sources
 - a. Traité
 - b. Directives

IV. OBJET DU DROIT DES AFFAIRES DE L'UE

LIVRE I. LES LIBERTES FONDAMENTALES

TITRE I. LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES

CH. I. DROITS DE DOUANE ET TAXES D'EFFET EQUIVALENT

S.I. LES TAXES D'EFFET EQUIVALENT

I. NOTION

II. APPLICATIONS

A. Admission de T.E.E.

B. Rejet de T.E.E.

S.II. LES IMPOSITIONS INTERIEURES

I. NOTION

II. APPLICATIONS

- A. Les véhicules automobiles
 - 1. La “supervignette française”
 - 2. Les “occasions danoises”
- B. La TVA
- C. Les “cigarettes gauloises”
- D. Les “eaux-de-vie romaines”

CHAPITRE II. LES RESTRICTIONS QUANTITATIVES ET AUTRES MESURES D’EFFET EQUIVALENT

S.I. LE PRINCIPE D’INTERDICTION DES RESTRICTIONS

I. NOTIONS

- A. Les textes
 - 1. Directive du 22 décembre 1969
 - 2. Règlement du 7 décembre 1998
- B. La jurisprudence
 - 1. Définition traditionnelle
 - 2. Définition nouvelle
 - 3. Mise en œuvre de la distinction
 - a) Les mesures
 - b) Les conditions relatives aux marchandises
 - c) Les modalités de vente

II. DOMAINE DE L’INTERDICTION

- A. Domaines respectifs des entraves et des taxes d’effet équivalent
- B. Opérations intra- UE
- C. Transit intra- UE

S.II. LES EXCEPTIONS AU PRINCIPE D’INTERDICTION

I. EXCEPTIONS FONDEES SUR L’ARTICLE 36 TFUE

- A. Application restrictive des exceptions.
 - 1. Domaine limité des exceptions
 - 2. Contrôle de la mise en œuvre des exceptions
- B. Etude des différentes exceptions
 - 1. Moralité publique, ordre public, sécurité publique
 - 2. Protection de la santé et de la vie des personnes
 - 3. Protection de la propriété industrielle et commerciale
 - a. Propriété industrielle
 - b. Propriété littéraire et artistique

II. EXCEPTIONS FONDEES SUR L'ARTICLE 34 TFUE

III. LIBRE CIRCULATION ET DROITS FONDAMENTAUX

TITRE II. LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

CH. I. LE PRINCIPE

SI. PERSONNES BENEFICIAIRES DE LA LIBERTE

I. LES PERSONNES PHYSIQUES

- A. Les citoyens européens
- B. Les citoyens étrangers

II. LES PERSONNES MORALES

- A. Sociétés de droit interne
- B. Sociétés de droit de l'UE
 - 1. Les GIEE.
 - 2. La societas europaea
 - a) Constitution
 - b) Organisation
 - c) Fonctionnement
 - 3. La coopérative européenne

S.II. MISE EN OEUVRE DE LA LIBERTE

I. CHAMP D'APPLICATION : LA DISCRIMINATION A REBOURS

- A. Droit d'ouvrir pour les étrangers
- B. Interdiction d'ouvrir pour les Français

II. L'ACCES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES

- A. Reconnaissance des qualifications résultant d'une harmonisation
 - 1. Actuelle
 - a) Sectorielles
 - b) Générales
 - 2. Future
- B. Reconnaissance des qualifications hors harmonisation
- C. Appréciation des qualifications
 - 1. Appréciation des titres universitaires
 - 2. Preuve des titres et qualifications
 - 3. Informations relatives aux qualifications requises

III. L'EXERCICE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

A. Le droit d'établissement

1. Le principe du traitement national
2. La libre création d'agences, de succursales ou de filiales
3. L'exclusion des réglementations défavorables
4. L'exclusion des discriminations fondées sur la nationalité

B. La libre prestation de services

1. Modes de prestation
 - a. Avec déplacement : LPS actives et passives
 - b. Sans déplacement : le commerce électronique
2. Les services dans le marché intérieur

CH. II. LES LIMITES

S. I. L'EXERCICE DE L'AUTORITE PUBLIQUE

S.II. RESTRICTIONS FONDEES SUR L'ORDRE PUBLIC, LA SECURITE PUBLIQUE ET LA SANTE PUBLIQUE

S.III. RESTRICTIONS JUSTIFIEES PAR DES RAISONS IMPERIEUSES D'INTERET GENERAL

I. PRINCIPE

II. DOMAINE

III. CONTROLE

TITRE III. LA LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX

CH. I. PAIEMENTS COURANTS MOUVEMENTS DE CAPITAUX ET INVESTISSEMENTS

S.I. PAIEMENTS COURANTS

S.II. CAPITAUX

S.III. INVESTISSEMENTS INTRADE L'UES

CH. II. RESTRICTIONS

SI. INTERDICTION DE TOUTE RESTRICTION

I. CAPITAUX

II. INVESTISSEMENTS

SII. JUSTIFICATION DES RESTRICTIONS

I. SUR LE FONDEMENT DE TEXTES

II. SUR LE FONDEMENT DE LA JURISPRUDENCE

III. EXEMPLE DEVELOPPE

LIVRE II. LE CONTENTIEUX DU DROIT DES AFFAIRES DE L'UNION EUROPEENNE

TITRE I. LE DROIT INTERNATIONAL DES AFFAIRES DE L'UNION EUROPEENNE

CHAPITRE I. UNIFORMISATION DES REGLES DE CONFLITS DE COMPETENCE

SECTION I. REGLES GENERALES

I. COMPÉTENCES EXCLUSIVES

A. Imposées

B. Volontaires

1. Conditions de validité des prorogations de compétence

a. Acceptation expresse

b. Acceptation tacite

c. Précisions relatives à la juridiction

d. Compétence en cas d'annulation du contrat contenant la clause.

2. Portée des prorogations de compétence

II. COMPÉTENCES NON EXCLUSIVES

A. Le principe

B. Les exceptions

1. Matière contractuelle

2. Matière délictuelle

3. Autres matières

a. En matière de succursales, agences ou établissements

b. Règles de compétence et de procédure fondées sur une bonne administration de la justice

SECTION II. REGLES PARTICULIERES

CHAPITRE II. RECONNAISSANCE MUTUELLE DES DECISIONS DE JUSTICE

SECTION I. RECONNAISSANCE DES DECISIONS DE JUSTICE

SECTION II. EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE

CHAPITRE III. UNIFORMISATION DES REGLES DE CONFLITS DE LOIS

SECTION I. MATIERE CONTRACTUELLE

SECTION II. MATIERE DELICTUELLE

TITRE II. LE DROIT PROCESSUEL DE L'UNION

CHAPITRE I. COMPETENCE DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE

CHAPITRE II. PROCEDURE DEVANT LA COUR DE JUSTICE